

## Liste des mesures paysagères pour le PQP Chablais valaisan

N° mesure OFAG	Titre	Montant (CHF)	Unité	Type de prime	UP Plaine du Rhône	UP Coteaux	UP Alpagnes
1	Plantation d'arbres isolés indigènes dans les vignes	200	arbre	unique	Max 5 arbres		
2	Entretien d'arbres isolés remarquables	50	arbre	annuelle			
3	Pâturages boisés	130	ha	annuelle			
5	Entretien de haies, bosquets et berges boisées	2'000	ha	annuelle			
		500					
		1'500					
30	Indice paysager	0 à 240	ha	annuelle			
50	Encouragement de la fauche	200	ha	annuelle			
51	Fauche de nettoyage des pâturages (extensifs)	350	ha	annuelle			
53	Mosaïque pâturage-lande	230	ha	annuelle			Max. 10 ha par alpage
54	Diversité des animaux pour une pâture adaptée	600 à 1'250	exploitation	annuelle			
55	Maintien des cultures maraîchères de plein champs	380	ha	annuelle			
105	Diversité des herbages	130	ha	annuelle			
		240					
		330					
106	Augmentation du nombre de cultures différentes dans la rotation	80	ha	annuelle			
		240					
		440					
150	Installation et entretien de portails pour mobilité de loisirs	800	portail	unique			Max. 2 par alpage
151	Entretien de chemin traversant l'alpage	1100	alpage	annuelle			
152	Installation de clôtures/barrières en bois	20	mètre linéaire	unique			Max. 100 m par alpage
153	Installation d'abreuvoirs en matériaux traditionnels	3000	abreuvoir	unique			Max. 1 par alpage
155	Clôtures constituées de piquets en bois	27	100 mètres	unique		Max. 5km	Max. 5 km par alpage
201	Conservation de bâtiments agricoles traditionnels	100	objet	annuelle	Max. 2	Max. 2	
203	Patrimoine alpestre et régional visible dans les chalets d'alpage	500	alpage	annuelle			
		700					
		900					
209	Entretien d'arbres fruitiers haute-tige	10	arbre HT	annuelle			
210	Plantation d'arbres fruitiers haute-tige (y.c. noyers)	200	arbre HT	unique			
250	Bonus pour vignobles remarquables	400	ha	annuelle			
251	Entretien des éléments semi-naturels du vignoble valaisan	4'000	ha	annuelle	Max. 2500 m2		
252	Bonus pour vignes en terrasses	150	ha	annuelle			
254	Encépagement varié	150	cépage	annuelle			
256	Plantation rosiers ou arbrisseau en bout de ligne	40	rosier	unique	Max. 100		